



Manuel BHOD

-

Honoraires de disponibilité spécialistes

Honoraires de permanence pédiatres

Honoraires de permanence gynécologues MIC

Tables des matières

1. Tables des matières	2
2. Se connecter à ProSanté et BHOD	3
3. Consulter info de base	5
4. Gérer votre liste 'MesSpécialistes'	6
Consulter la liste.....	Error! Bookmark not defined.
Ajouter des nouveaux spécialistes.....	6
Supprimer des spécialistes.....	6
5. Enregistrer et supprimer des gardes.....	7
Spécialistes.....	Error! Bookmark not defined.
Enregistrer des gardes	Error! Bookmark not defined.
Contrôles.....	9
Liste	Error! Bookmark not defined.
Supprimer des gardes	Error! Bookmark not defined.
Pédiatres	10
Enregistrer jours de permanence	10
Supprimer.....	Error! Bookmark not defined.
6. Validation et clôture d'un trimestre	12
Spécialistes.....	15
Pédiatres	16
7. Consulter les listes	17
Spécialistes.....	17
Pédiatres	18
8. Consulter des paiements	19
Liste des paiements	19
Autre info de paiement.....	21
9. Changer d'établissement de soins	22

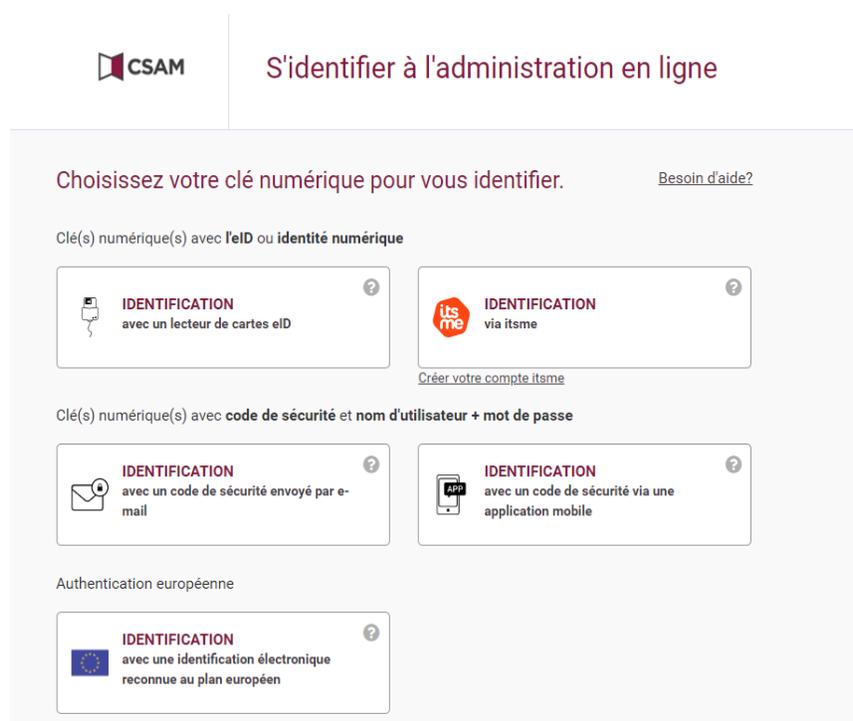
1. Se connecter à ProSanté et BHOD

Avant de pouvoir vous connecter à ProHealth, votre DPO devra vous attribuer le rôle correct. Un guide d'enregistrement des utilisateurs est disponible sur le site web de l'INAMI.

ProSanté : <https://www.inami.fgov.be/fr/programmes-web/prosante>

Il vaut mieux utiliser Microsoft Edge ou Google Chrome comme browser. Internet Explorer n'est pas soutenu.

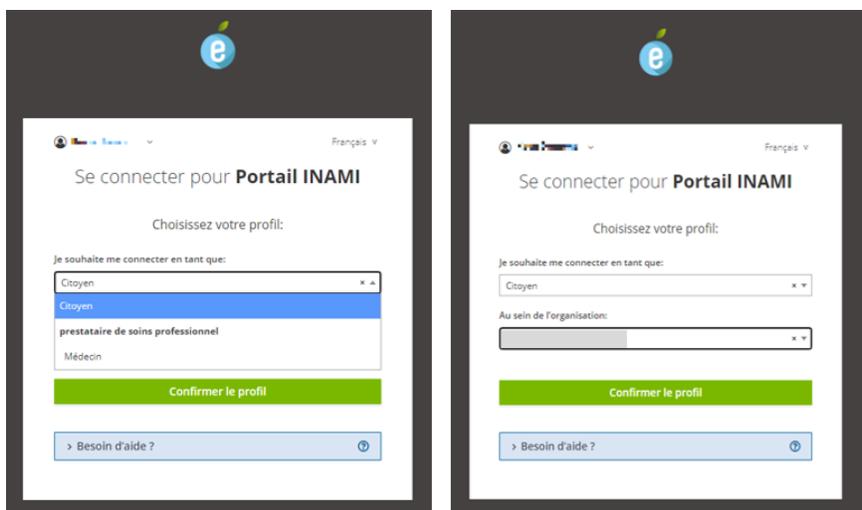
Lors de la connexion, vous devez choisir la méthode de connexion à e-Health.



The screenshot shows the login interface for ProSanté. At the top left is the CSAM logo. The main heading is "S'identifier à l'administration en ligne". Below this, the instruction "Choisissez votre clé numérique pour vous identifier." is followed by a link "Besoin d'aide?". The page is divided into three sections of identification methods:

- Clé(s) numérique(s) avec l'eID ou identité numérique:**
 - IDENTIFICATION avec un lecteur de cartes eID (with an icon of a card reader)
 - IDENTIFICATION via itsme (with the itsme logo and a link "Créer votre compte itsme")
- Clé(s) numérique(s) avec code de sécurité et nom d'utilisateur + mot de passe:**
 - IDENTIFICATION avec un code de sécurité envoyé par e-mail (with an envelope icon)
 - IDENTIFICATION avec un code de sécurité via une application mobile (with a smartphone icon)
- Authentication européenne:**
 - IDENTIFICATION avec une identification électronique reconnue au plan européen (with the European Union flag icon)

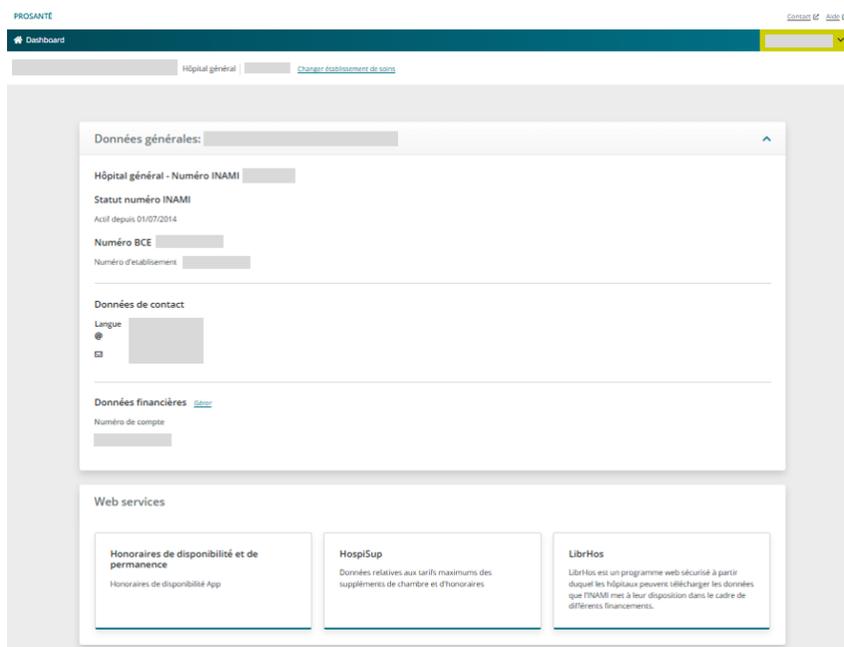
Après l'identification, il vous sera demandé de spécifier votre profil et l'hôpital pour lequel vous voulez vous connecter. Tant pour le rôle de médecin chef, que pour le rôle de gestionnaire de gardes ou simple utilisateur, vous sélectionnez '**citoyen**' et ensuite **l'hôpital pour lequel vous voulez vous connecter.**



Après votre connexion, vous arriverez sur la page d'accueil de ProSanté pour les établissements. Sur cette page, vous voyez :

- Données générales de votre hôpital: nom, numéro INAMI, numéro CBE
- Données de contact : langue de communication, adresse électronique et adresse postale
- Données financières : elles peuvent également être modifiées par le médecin-chef
- Les applications (« web services ») disponibles pour votre hôpital

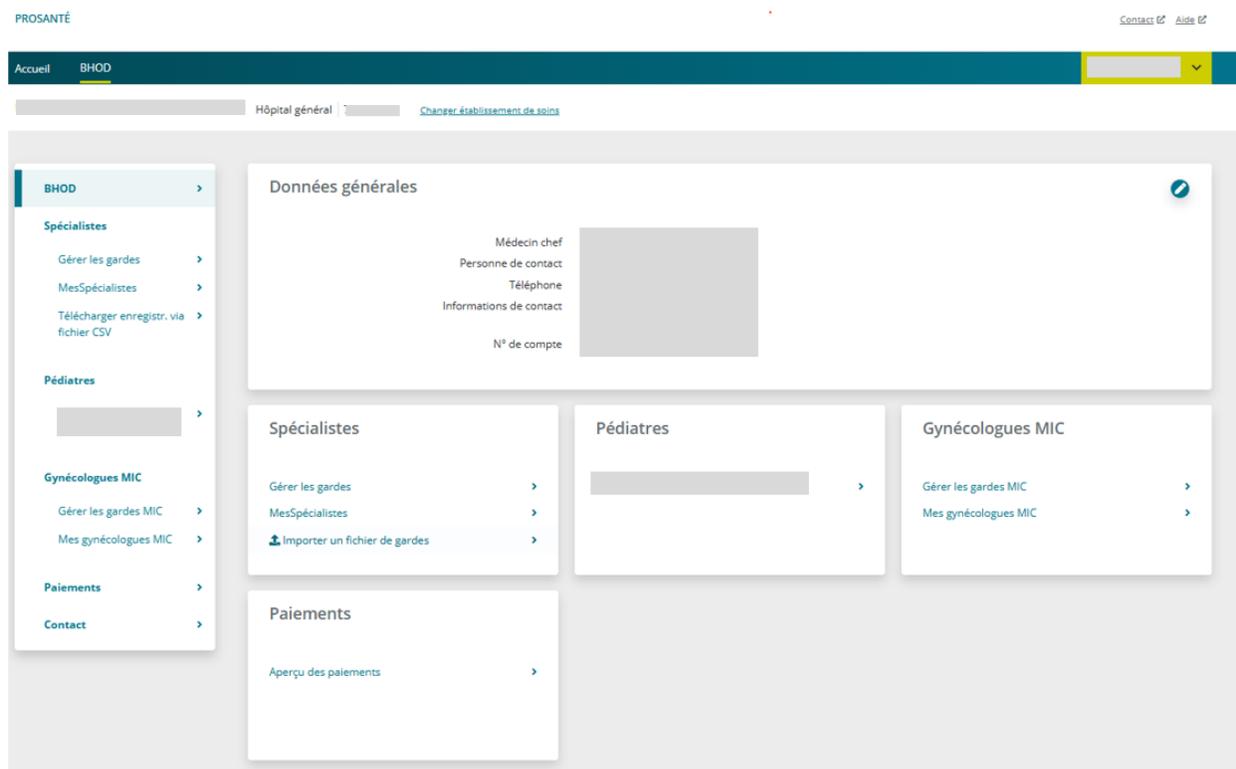
En haut à gauche, sous « Contact », vous trouverez les coordonnées de l'INAMI. Une fonction d'aide a également été ajoutée où vous pourrez peut-être trouver des réponses à vos questions via « Aide ».



Pour vous connecter à l'application BHOD pour les frais de disponibilité, vous pouvez cliquer sur la tuile listée sous « services web » comme indiqué en rouge dans l'image ci-dessus.

2. Consulter info de base

Dès que vous sélectionnez BHOD, vous entrez dans l'application BHOD où vous pouvez enregistrer des gardes et des jours de permanence. L'écran suivant s'affiche.



Le menu de gauche vous permet d'effectuer les opérations suivantes :

- 'BHOD' : il s'agit de la page sur laquelle vous vous trouvez actuellement et qui contient des informations générales sur votre hôpital. Il est important que le médecin-chef, la personne de contact, leurs coordonnées et le numéro de compte soient correctement enregistrés. En cas de changement de médecin-chef, il faut toujours le signaler via hospit@riziv-inami.fgov.be.
- « Spécialistes » : via ce menu vous pouvez gérer la liste 'MesSpécialistes', enregistrer les gardes pour les spécialistes et télécharger des enregistrements via CSV.
- « Pédiatres » : via ce menu vous pouvez enregistrer les jours de permanence des pédiatres. S'il existe plusieurs campus rattachés à votre hôpital qui sont éligibles au tarif de l'honoraire de permanence, vous pourrez vous inscrire pour plusieurs campus ici.
- « MIC gynécologues » : vous pouvez ici enregistrer des services de garde pour les MIC gynécologues, ainsi qu'ajouter des gynécologues
- « Paiements » : via ce menu vous pouvez consulter l'information sur les trimestres déjà payés.
- « Contact » : vous trouverez ici les coordonnées des personnes à contacter si vous avez des questions concernant BHOD.

3. Enregistrements pour les honoraires de disponibilité des médecins spécialistes

3.1. Gérer votre liste 'MesSpécialistes'

Dans le menu « Spécialistes », vous pouvez cliquer sur « MesSpécialistes » pour enregistrer les médecins spécialistes qui peuvent bénéficier de l'honoraire de disponibilité s'ils sont de garde.

Vous pouvez consulter la liste des médecins inscrits via « MesSpécialistes », vous pouvez ajouter ou supprimer un médecin spécialiste.

Consultation de la liste

En haut de la page, vous pouvez voir combien de spécialistes figurent actuellement dans la liste. A l'aide de la barre de saisie située en haut, vous pouvez effectuer une recherche par numéro INAMI ou par nom. La liste est automatiquement triée par nom de famille.

Ajouter des nouveaux spécialistes

Si vous souhaitez ajouter un nouveau médecin-spécialiste, vous devez introduire le numéro INAMI dans la barre de recherche et cliquer ensuite sur « Ajouter spécialiste ». Le numéro INAMI se compose de 8 chiffres (y compris les chiffres de contrôle) et doit être saisi sans trait d'union.

MesSpécialistes (148)

N° Inami	Nom	
193 1412	COULLET BENOIT	Effacer
193 3885	DEJOURS HENRI	Effacer

Lorsque vous cliquez sur « Ajouter spécialiste », le nom du médecin apparaît. Vous devez alors cliquer à nouveau sur « Ajouter » pour ajouter effectivement le spécialiste. Le médecin peut alors être retrouvé dans la liste.

Remarque : un médecin stagiaire ne peut pas être ajouté en tant que médecin spécialiste pour les frais de disponibilité.

Supprimer des spécialistes

Pour supprimer un médecin-spécialiste, cliquez sur « Effacer » à côté du nom du médecin et du numéro INAMI. Une fois le clic effectué, le nom sera supprimé de la liste.

3.2. Enregistrer des gardes

Vous pouvez enregistrer des gardes en choisissant « Gérer les gardes » dans le menu de gauche, sous le titre « Spécialistes ». Vous arrivez automatiquement à l'écran d'enregistrement du trimestre qui sera clôturé prochainement.

Enregistrer gardes spécialistes [Vers liste des enregistrements](#)

< 2021/T3 2021/T4 2022/T1 >

Gardes enregistrées 22
Gardes remboursables 20 (6 978,76€)
Nombre maximal de gardes 165
Référence ?

Octobre	Total: 13	Novembre	Total: 3	Décembre	Total: 6
W.E. 02-03 13 Spécialistes 2 Non remboursable(s) >		J.F. 01 3 Spécialistes >		W.E. 04-05 Enregistrer >	
W.E. 09-10 Enregistrer >		W.E. 06-07 Enregistrer >		W.E. 11-12 6 Spécialistes >	
W.E. 16-17 Enregistrer >		J.F. 11 Enregistrer >		W.E. 18-19 Enregistrer >	
W.E. 23-24 Enregistrer >		W.E. 13-14 Enregistrer >		W.E. 25-26 Enregistrer >	
W.E. 30-31 Enregistrer >		W.E. 20-21 Enregistrer >			
		W.E. 27-28 Enregistrer >			

Sur cette page, vous trouverez les informations suivantes en haut :

- le nombre de gardes enregistrées pour ce trimestre
- le nombre de gardes enregistrées remboursables de ce trimestre + le montant qui y correspond. Ce nombre peut différer du nombre de gardes enregistrées si vous avez enregistré plus de 11 spécialistes pour certains week-ends ou jours fériés.
- le nombre maximum d'enregistrements remboursables possibles
- un champ de saisie pour la « Référence » : il s'agit d'une référence de paiement que vous pouvez choisir pour le paiement de l'honoraire de disponibilité des spécialistes pour le trimestre sélectionné.
- par mois, vous pouvez voir, à côté du mois, combien de gardes vous avez enregistrées
- par week-end (W.E.) ou jour férié (F.D.), vous pouvez inscrire des spécialistes

Si vous cliquez sur la flèche à droite de la date et ensuite sur « Ajouter spécialiste », vous obtiendrez un écran avec les spécialistes que vous avez déjà ajoutés à la liste via « MesSpécialistes ».

Enregistrer spécialiste

2021/T4 Octobre 09-10 W.E.

Gardes enregistrées 0

Ajouter spécialiste

N° Inami	Nom	Spécialité
<input type="checkbox"/> 1426214	ELSAVETI DUREPA	Radiothérapie-oncologie
<input type="checkbox"/> 1426241	VALERIE EPIFANIOU	Rhumatologie
<input type="checkbox"/> 1426218	CHRISTIAN ZAMBO	Radiodiagnostic
<input type="checkbox"/> 1426214	FRANCOIS MARIE DE WIT	Stomatologie
<input type="checkbox"/> 1426256	BARBARA BILICIC	Anesthésie-réanimation
<input type="checkbox"/> 1426277	CLAUDE VERONIQUE	Radiodiagnostic
<input type="checkbox"/> 1426227	VERONIQUE	Radiodiagnostic
<input type="checkbox"/> 1426218	EMILIE MATHIEU	Anesthésie-réanimation
<input type="checkbox"/> 1426214	ELSAVETI	Psychiatrie
<input type="checkbox"/> 1426216	VALERIE EPIFANIOU	Chirurgie
<input type="checkbox"/> 1426216	VALERIE EPIFANIOU	Anesthésie-réanimation
<input type="checkbox"/> 1426216	VALERIE EPIFANIOU	Radiothérapie-oncologie

ConfirmerAnnuler

Via la barre de remplissage en haut, vous pouvez :

- chercher le spécialiste concerné qui se trouve déjà dans votre liste. Vous pouvez le faire en tapant partiellement ou entièrement le n° INAMI, le nom ou la spécialité.
- y ajouter un spécialiste qui ne se trouve pas encore dans votre liste, et ce uniquement via le n° INAMI (8 chiffres, pas de tiret). Voir : [ajouter spécialistes](#)

Vous pouvez alors remarquer que le spécialiste concerné se trouve dans la liste. Une ligne est ajoutée par spécialité. Si un spécialiste ajouté a deux spécialités remboursables, vous verrez deux lignes :

<input type="checkbox"/> 16313816		Chirurgie
<input type="checkbox"/> 16313816		Médecine d'urgence

Si vous ajoutez des spécialistes ici, ils seront en même temps ajoutés à la liste générale de 'MesSpécialistes' de votre hôpital.

Contrôles dans BHOD

Les contrôles suivants sont intégrés dans l'enregistrement des gardes et des spécialistes :

- un spécialiste ne peut être enregistré que pour une seule spécialité le même week-end/jour férié. Si vous sélectionnez une spécialité, la ligne du même spécialiste avec l'autre spécialité est grisée et ne peut plus être sélectionnée. Le message à côté est « **Spécialiste déjà sélectionné** ».
- une spécialité ne peut être sélectionnée qu'une seule fois pour le même week-end/jour férié. Si une spécialité est sélectionnée, le message « **Spécialité déjà sélectionnée** » apparaît à côté de chaque ligne d'autres médecins spécialistes ayant la même spécialité.
- un spécialiste ne peut être sélectionné qu'une seule fois pour le même week-end/jour férié. Si un spécialiste est déjà enregistré par un autre hôpital pour un week-end/jour férié, vous verrez apparaître à côté de son nom l'hôpital pour lequel cette personne est déjà inscrite. Si ce n'est pas le cas, veuillez contacter vous-même l'hôpital concerné.
- Les spécialistes inactifs ne peuvent pas être sélectionnés. Ils sont affichés en gris avec le message « **Spécialiste non actif ce jour** ».

Aperçu

Après avoir coché tous les noms pour le week-end/jour férié concerné, cliquez sur « Confirmer ». Une liste s'affiche avec les spécialistes sélectionnés. Si vous avez indiqué plus de 11 spécialistes, certains gardes ne sont pas remboursés (maximum 11 par week-end/jour férié).

Octobre Total: 13

W.E. 02-03	13 Spécialistes 2 Non remboursable(s)	>
DIARAFONI ELBORAI	Anesthésie - Réanimation	×
COULTEAU	Psychiatrie	×
COURTIL DUNOIT	Pneumologie	×
COHENBERG LAURENT	Chirurgie	×
JACQUEMIN MARC GERMAINE	Dialyse chronique	×
DETHY ALICE	Gynécologie-obstétrique	×
DEWOLF LUC	Ophthalmologie	×

Vous pouvez ajouter d'autres spécialistes via l'écran du bas. A chaque ajout, vous verrez que dans le total en haut, le nombre d'équipes d'attente enregistrées change.

Annulation d'une garde

Vous pouvez utiliser l'écran ci-dessus pour annuler des gardes, supprimer des spécialistes pour ce week-end/jour férié en cliquant sur la croix à droite du nom.

4. Enregistrements pour les honoraires de permanence des pédiatres

Aucune liste de pédiatres n'est tenue à jour pour les honoraires de permanence pédiatrie. Toutefois, les jours de permanence devraient être enregistrés.

4.1. Enregistrer jours de permanence

Vous pouvez inscrire des jours de permanence pour les pédiatres en sélectionnant l'institution ou le campus pour lequel vous souhaitez inscrire des jours de permanence dans le menu de gauche, sous la rubrique Pédiatres. Vous accéderez alors à l'écran d'inscription du prochain trimestre qui sera clôturé.

Navigation: < 2021/T3 2021/T4 2022/T1 >

Gardes enregistrées: 63
Gardes remboursables: 63 (17 825,85€)
Nombre maximal de gardes: 64

Référence ? Sauver

Cliquez sur les dates ci-dessous ou [Sélectionnez toutes les dates disponibles](#)

octobre 2021

LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

novembre 2021

LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI	
	+	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14	
15	16	17	18	19	20	21	
22	23	24	25	26	27	28	
29	30						

décembre 2021

LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Sur la page, vous verrez en haut :

- le nombre de gardes enregistrées (= jours de permanence)
- le nombre de « gardes remboursables » enregistrés pour ce trimestre + le montant correspondant
- le nombre maximum d'inscriptions remboursables possibles
- une barre de saisie pour la « Référence » : il s'agit d'une référence de paiement que vous pouvez choisir pour le paiement de l'honoraire de permanence pour des pédiatres au cours du trimestre sélectionné.

Les jours sélectionnables sont soulignés et les jours non sélectionnables sont barrés. Les jours déjà enregistrés sont colorés en bleu et peuvent être désélectionnés en cliquant sur la croix en haut à droite du jour enregistré.

Vous pouvez vous inscrire jour par jour ou sélectionner immédiatement tous les jours disponibles de ce trimestre en cliquant sur « Sélectionnez toutes les dates disponibles ». Tous les jours seront colorés en bleu.

Annulation des jours de permanence

Vous pouvez annuler des journées de permanence pour les pédiatres via l'écran ci-dessus en cliquant sur une journée de permanence déjà enregistrée.

5. Enregistrements pour les honoraires de permanence pour des gynécologues MIC

5.1. Gérer votre liste gynécologues MIC

Pour votre hôpital, la liste des gynécologues MIC doit être gérée dans l'application BHOD. La permanence dans le service MIC n'est pas enregistrée nominativement, mais les gynécologues MIC doivent être enregistrés.

Un gynécologue ne peut pas être disponible simultanément pour le service de garde "régulier" et dans un service MIC. L'application ne vérifie pas les doubles enregistrements, mais nous tenons à souligner que c'est la responsabilité de l'hôpital de s'assurer qu'un spécialiste ne demande pas deux honoraires pour le même moment.

Vous pouvez consulter la liste des gynécologues enregistrés via "Mes gynécologues MIC", ajouter ou supprimer des gynécologues.

Consultation de la liste

En haut de la page, vous pouvez voir combien de gynécologues figurent actuellement dans la liste. A l'aide de la barre de saisie située en haut, vous pouvez effectuer une recherche par numéro INAMI ou par nom. La liste est automatiquement triée par nom de famille.

Ajouter des nouveaux gynécologues

Si vous souhaitez ajouter un nouveau gynécologue, vous devez introduire le numéro INAMI dans la barre de recherche et cliquer ensuite sur « Ajouter spécialiste ». Le numéro INAMI se compose de 8 chiffres (y compris les chiffres de contrôle) et doit être saisi sans trait d'union.

Mes gynécologues MIC (0)

<input type="text" value="12345678"/>	<button>Ajouter spécialiste/période</button>		
<hr/>			
N° Inami	Nom	Date de début	Date de fin

Lorsque vous cliquez sur "Ajouter un spécialiste/période", le nom du médecin apparaîtra. Ensuite, un écran s'affichera où il sera demandé de remplir une date de début. La différence avec la liste des médecins spécialistes est que pour les gynécologues MIC, des périodes doivent également être enregistrées. Un gynécologue peut être enregistré plusieurs fois pour différentes périodes. La date de début est obligatoire. Enfin, il faut cliquer à nouveau sur "Ajouter" pour ajouter le gynécologue.

Supprimer un gynécologue

Pour supprimer un gynécologue, cliquez sur l'icône de la poubelle à côté du nom et du numéro INAMI du gynécologue. Une fois cliqué, le nom sera supprimé de la liste. Aucun écran d'avertissement ne s'affiche lors de la suppression d'un spécialiste MIC.

5.2. Enregistrer jours de permanence

Vous pouvez enregistrer les jours de permanence pour les gynécologues MIC en cliquant dans le menu de gauche sous le titre "Gynécologues MIC", puis sur "Gérer les gardes MIC". Vous accéderez ensuite à l'écran d'enregistrement du prochain trimestre qui sera clôturé.

Enregistrer gardes gynécologues MIC [Vers la liste des enregistrements](#)

2024/T4 [2025/T1](#) >

Gardes enregistrées 0
Gardes comptabilisées 0 (0,00€)
Nombre maximal de gardes 92
Référence [Sauvegarder](#)

i Cliquez sur les dates ci-dessous ou [Sélectionnez toutes les dates disponibles](#)

octobre 2024 novembre 2024 décembre 2024

LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

01 Jour sélectionnable **01** Disponibilité enregistrée

Sur la page, vous verrez en haut :

- le nombre de gardes enregistrées (= jours de permanence)
- le nombre de « gardes remboursables » enregistrés pour ce trimestre + le montant correspondant
- le nombre maximum d'inscriptions remboursables possibles
- une barre de saisie pour la « Référence » : il s'agit d'une référence de paiement que vous pouvez choisir pour le paiement de l'honoraire de permanence pour des gynécologues MIC au cours du trimestre sélectionné.

Les jours sélectionnables sont soulignés. Les jours déjà enregistrés sont colorés en bleu et peuvent être désélectionnés en cliquant sur la croix en haut à droite du jour enregistré.

Vous pouvez vous inscrire jour par jour ou sélectionner immédiatement tous les jours disponibles de ce trimestre en cliquant sur « **Sélectionnez toutes les dates disponibles** ». Tous les jours seront colorés en bleu.

Annulation des jours de permanence

Vous pouvez annuler des journées de permanence pour les gynécologues MIC via l'écran ci-dessus en cliquant sur une journée de permanence déjà enregistrée.

6. Validation et clôture d'un trimestre

Une période d'enregistrement est validée et clôturée le dernier jour du trimestre suivant le trimestre concerné (par exemple, le premier trimestre est clôturé le 30 juin à minuit).

Avant qu'un trimestre ne soit clôturé, vous recevez par défaut un e-mail de rappel. Cependant, cet e-mail de rappel est simplement un outil supplémentaire pour aider les hôpitaux à viser des enregistrements corrects. Ce n'est pas une obligation légale pour l'INAMI, et en cas d'absence de rappel, aucune faute ne peut être imputée à l'INAMI.

À partir du moment où la période est clôturée, le champ "Référence" ne peut plus être modifié et les enregistrements ne peuvent plus être ajustés.

6.1. Spécialistes

Après la clôture d'une période, cette période sera montrée sous forme d'une liste et non plus sous forme de calendrier.

Enregistrer gardes spécialistes [Vers liste des enregistrements](#) [Vers paiements](#)

< 2021/T2 2021/T3 2021/T4 >

Gardes enregistrées 22
Gardes remboursables 15 (5 138,23€)
Nombre maximal de gardes 154

Référence

Date	Tarif	Nom	N° Inami	Spécialité	Statut	Date statut
03-04/07	383,45€	CAROLINE DUBOIS	1101101	Anesthésie-réanimation	Prêt pour paiement	13/01/2022
03-04/07	383,45€	CHRISTOPHE	1101174	Psychiatrie	Prêt pour paiement	13/01/2022
03-04/07	383,45€	CHRISTOPHE	1101111	Pneumologie	Prêt pour paiement	13/01/2022
03-04/07	383,45€	CHRISTOPHE	1101152	Chirurgie	Prêt pour paiement	13/01/2022
03-04/07	383,45€	CHRISTOPHE	1101111	Radiothérapie-oncologie	Prêt pour paiement	13/01/2022

Vous verrez dans cette liste :

- Date du week-end/jour férié
- Le montant qui sera payé pour une garde pour ce week-end/jour férié
- Le nom du spécialiste qui était disponible
- Le n° INAMI du spécialiste disponible
- La spécialité qui sera remboursée
- Le statut du paiement. Après clôture ce statut devient 'Prêt pour paiement' jusqu'au moment de paiement et 'Payé' après le paiement.
- La date du statut de paiement.

6.2. Pédiatres et gynécologues MIC

Pour les pédiatres, vous verrez encore le calendrier après la clôture d'un trimestre.

[< 2021/T2](#) 2021/T3 [2021/T4 >](#)

Gardes enregistrées 63
Gardes remboursables 63 (17 825,85€)
Nombre maximal de gardes 65
Référence ⓘ GRD HOP CHARLEROI Sauver

juillet 2021

LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

août 2021

LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

septembre 2021

LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

01 Jour non sélectionné 0+ Week-end/jour férié 01 Jour payé

7. Consulter les listes

Vous pouvez à tout moment consulter un trimestre sous forme d'une liste, en cliquant à côté du trimestre sur '**vers liste des enregistrements**'.

[Vers liste des enregistrements](#)

< [2021/T3](#) 2021/T4 [2022/T1](#) >

A côté des données d'enregistrement, vous y verrez également :

- Notre réf.: c'est la référence de paiement de l'INAMI qui est générée automatiquement au moment de l'envoi de l'ordre de paiement.
- Votre réf.: c'est la référence de paiement que vous auriez éventuellement remplie dans le champ 'Référence' lors de l'enregistrement des gardes. Cette référence apparaît dans cette liste au moment de l'envoi de l'ordre de paiement.

Vous pouvez filtrer et trier dans chaque liste.

- Pour trier, cliquez sur l'en-tête de colonne (un premier clic donne un tri croissant, un deuxième clic un tri décroissant et un troisième clic supprime le tri).
- Dans tous les écrans - sauf l'écran de vue d'ensemble générale de tous les enregistrements - vous pouvez trier sur plusieurs colonnes. L'ordre de tri est indiqué par le chiffre à côté de l'en-tête de colonne.

Dans l'exemple ci-dessus, le tri est ascendant sur n° INAMI, nom et tarif :

Date	Tarif ³	Nom ²	N° Inami ¹	Spécialité	Statut	Date statut
03-04/07	383,45€			Radiothérapie-oncologie	Prêt pour paiement	13/01/2022
03-04/07	383,45€			Chirurgie	Prêt pour paiement	13/01/2022
21/07	230,07€			Gynécologie-obstétrique	Prêt pour paiement	13/01/2022
03-04/07	383,45€			Psychiatrie	Prêt pour paiement	13/01/2022
03-04/07	383,45€			Oto-rhino-laryngologie	Prêt pour paiement	13/01/2022
21/07	230,07€			Chirurgie	Prêt pour paiement	13/01/2022
03-04/07	383,45€			Ophthalmologie	Non remboursable(s)	01/01/2022

7.1. Spécialistes

Afin de voir les listes d'enregistrement des spécialistes, vous allez vers la page d'enregistrement des spécialistes et vous cliquez sur le lien '**Vers liste des enregistrements**'.

[Vers liste des enregistrements](#) [Vers paiements](#)

< [2021/T2](#) 2021/T3 [2021/T4](#) >

Liste enregistrements Spécialistes

Export fichier CSV

Période	Date	Tarif	Nom	N° Inami	Spécialité	Statut	Date statut	Notre réf.	Votre Réf.
2021/T4									
2021/T4	02/10/2021-03/10/2021	383,45€			Anesthésie-réanimation	Demandé	01/03/2022		
2021/T4	01/11/2021	153,37€			Radiodiagnostic	Demandé	01/03/2022		
2021/T4	01/11/2021	153,37€			Psychiatrie	Demandé	01/03/2022		
2021/T4	01/11/2021	153,37€			Pneumologie	Demandé	01/03/2022		
2021/T4	11/12/2021-12/12/2021	383,45€			Radiothérapie-oncologie	Demandé	01/03/2022		
2021/T4	11/12/2021-12/12/2021	383,45€			Rhumatologie	Demandé	01/03/2022		

7.2. Pédiatres en gynécologues MIC

Pour voir la liste des enregistrements des pédiatres et des gynécologues MIC, vous allez vers la page d'enregistrement des pédiatres et des gynécologues respectivement et vous cliquez sur le lien 'Vers liste des enregistrements'.

Enregistrements pédiatres -

[Vers liste des enregistrements](#)

< [2021/T3](#) 2021/T4 [2022/T1](#) >

Vous aurez alors la liste suivante:

Liste enregistrements Pédiatres

Export fichier CSV

Période	Date	Tarif	Hôpital	N° Inami	Statut	Date statut	Notre réf.	Votre Réf.
2021/T4								
2021/T4	01/10/2021	282,95€	GRAND HOPITAL DE CHARLEROI		Demandé	08/12/2021		
2021/T4	08/10/2021	282,95€	GRAND HOPITAL DE CHARLEROI		Demandé	08/12/2021		
2021/T4	07/10/2021	282,95€	GRAND HOPITAL DE CHARLEROI		Demandé	08/12/2021		
2021/T4	06/10/2021	282,95€	GRAND HOPITAL DE CHARLEROI		Demandé	08/12/2021		
2021/T4	05/10/2021	282,95€	GRAND HOPITAL DE CHARLEROI		Demandé	08/12/2021		

8. Consulter des paiements

8.1. Liste des paiements

Vous pouvez consulter les informations de paiement et le statut via la page "Paiements".

Sur la page Paiements, vous trouverez les informations pour tous les trimestres pour lesquels des paiements ont déjà été effectués ou pour lesquels l'ordre de paiement a été transmis.

Liste paiements Export fichier CSV

Type	Période	Nombre	Montant	Statut	Date statut	N° de compte	Notre réf.	Votre Réf.
Spécialistes	2021/T2	1	153,37€	Prêt pour paiement	13/10/2021		278	
Pédiatres (Hôpital principal)	2021/T2	8	2 263,60€	Prêt pour paiement	10/12/2021		280	
Spécialistes	2021/T2	2	766,90€	Prêt pour paiement	10/12/2021		281	
Spécialistes	2021/T3	15	5 138,23€	Prêt pour paiement	13/01/2022		286	
Pédiatres (Hôpital principal)	2021/T3	63	17 825,85€	Prêt pour paiement	13/01/2022		287	

Sur l'écran, les informations suivantes sont affichées pour chaque ligne de paiement :

- Le groupe cible : médecins spécialistes, pédiatres ou MIC (avec mention de l'hôpital ou d'un éventuel campus)
- Le trimestre concerné
- Le nombre de services de garde payés
- Le montant total
- Le statut du paiement et sa date. Il y a 4 statuts différents : prêt pour paiement, payé, erreur technique (si le paiement échoue par exemple en raison de l'absence du numéro de compte) et refusé (si la banque refuse le paiement pour une raison quelconque).
- Le numéro de compte sur lequel le paiement a été effectué. Cela n'est visible qu'une fois le paiement effectué par la banque.
- Notre Réf : la référence créée par l'application BHOD lors de la création de l'ordre de paiement. Cette référence est visible au moment de la création de l'ordre de paiement.
- Votre Réf : la référence que vous avez éventuellement saisie lors de l'enregistrement des services de garde. Cette référence est visible au moment de la création de l'ordre de paiement.

Vous pouvez consulter un aperçu détaillé des paiements en cliquant sur le lien mentionnant le trimestre ou le nombre (de services de garde).

Liste enregistrements Spécialistes Export fichier CSV

Période	Date	Tarif	Nom	N° Inami	Spécialité	Statut	Date statut	Notre réf.	Votre Réf.
2021/T3	03/07/2021-04/07/2021	383,45€	CLAROTOM FRANCOIS	16751006	Anesthésie- réanimation	Prêt pour paiement	13/01/2022	286	
2021/T3	03/07/2021-04/07/2021	383,45€	COUJAN	15660174	Psychiatrie	Prêt pour paiement	13/01/2022	286	
2021/T3	03/07/2021-04/07/2021	383,45€	COIFFI FRANCOIS	19311413	Pneumologie	Prêt pour paiement	13/01/2022	286	

Attention : Dans l'écran avec la liste générale de tous les paiements :

Liste paiements

Type	Période	Nombre	Montant
Pédiatres (Hôpital principal)	2021/T3	63	17 825,85€

Si vous cliquez sur la période (ex. ci-dessus : 2021/T3), vous verrez toutes les gardes, y compris services de gardes non-remboursables (dans le cas où il y avait plus de 11 gardes pour un week-end/jour férié).

Si vous cliquez sur le numéro (ex. ci-dessus de '63'), vous y verrez uniquement les gardes payées. Vous pouvez uniquement voir les gardes non-remboursables – au cas où vous en auriez enregistrés plus de 11 pour un week-end/jour férié – dans la liste des enregistrements.

Vers les paiements d'un trimestre spécifique

Lorsque vous vous trouvez sur la page d'enregistrement d'un trimestre concerné, vous pouvez naviguer directement vers l'information de paiement de ce trimestre via le lien '**Vers paiements**'.

Vous verrez alors la même page avec l'historique de paiement, mais triée sur ce groupe cible (spécialistes/pédiatres) et sur le trimestre sélectionné.

Liste paiements Export fichier CSV

Type	Période	Nombre	Montant	Statut	Date statut	N° de compte	Notre réf.	Votre Réf.
Spécialistes	2021/T3							
Spécialistes	2021/T3	15	5 138,23€	Prêt pour paiement	13/01/2022		286	

Vous pouvez toujours enlever les filtres pour voir l'historique complet.

8.2. Autre info de paiement

Au moment de la confirmation du paiement, toutes les personnes inscrites sur la liste de courriel de l'hôpital pour BHOD (qui se trouve sur la page d'accueil BHOD) recevront un message avec l'info de paiement.

Sur l'extrait de compte, vous verrez l'info suivante dans le champ de communication:

- type d'honoraires (le groupe cible)
- la période en question
- le n° INAMI de l'hôpital
- Notre réf.
- Votre réf.

9. Changer d'établissement de soins

Au cas où vous gérez plusieurs établissements de soins, vous pouvez changer d'établissement à la page d'accueil en introduisant le n° INAMI ou le n° BCE de l'unité d'établissement ou le nom de l'établissement.

Chercher institution de soin de santé [Plus d'info](#) [HCW](#)

Numéro INAMI	Numéro BCE	Dénomination
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Nombre de résultats : Afficher 10 